CONSEIL D'ADMINISTRATION
8 MARS 2023

NICE ÉCOVALLÉE

DELIBERATION N°2023-006

Evolution du guide des procédures d'achat de l'établissement (version 3.4)

Vu le règlement délégué (UE) n°2021/1950 de la Commission européenne du 10 novembre 2021 modifiant la directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les seuils applicables pour les marchés publics de fourniture, de services et de travaux et pour les concours,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

Vu le décret n° 2021-1111 du 23 août 2021 modifiant les dispositions du Code de la commande publique relatives aux accords-cadres et aux marchés publics de défense ou de sécurité,

Vu l'avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique publié au Journal Officiel de la République Française n°0286 du 9 décembre 2021 texte n°147,

Vu le décret n°2021-1634 du 13 décembre 2021 relatif aux achats innovants et portant diverses autres dispositions en matière de commande publique,

Vu le décret n°2022-767 du 2 mai 2022 portant diverses modifications du Code de la commande publique,

Vu le décret n°2008-773 du 30 juillet 2008 portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement Écovallée - Plaine du Var (ci-après EPA), modifié notamment par le décret n°2015-982 du 31 juillet 2015,

Vu la délibération n°2018-009 du Conseil d'administration de l'EPA en date du 1er mars 2018 adoptant le règlement intérieur du Conseil d'administration (entré en vigueur le 12 mars 2018), lequel fixe les attributions du Conseil d'administration et celles du Directeur Général,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre déléguée auprès de Madame la Ministre de la transition écologique, chargée du logement, en date du 18 mars 2021 portant nomination de Madame Sarah BELLIER en qualité de Directeur Général de l'EPA Écovallée - Plaine du Var,

Établissement Public d'Aménagement ÉCOVALLÉE - PLAINE DU VAR
Immeuble Nice Plaza – 455, promenade des Anglais – BP 33257 – 06205 NICE CEDEX 3
Tel. 04.93.21.71.00 – Fax 04.93.21.71.26

Vu la délibération n°2019-026 en date du 17 décembre 2019 approuvant la version 3.1 du Guide des procédures d'achat de l'établissement suite à l'entrée en vigueur du Code de la commande publique,

Vu la décision du Directeur général n°2020-001 en date du 13 janvier 2020 approuvant la version 3.2 du Guide des procédures d'achat afin de tenir compte des évolutions du droit en vigueur issues de la mise à jour des seuils de procédure formalisée par la Commission européenne et du décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 relevant le seuil en dessous duquel il est possible de conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence,

Vu la délibération n°2020-017 en date du 8 octobre 2020 approuvant la version 3.3 du Guide des procédures d'achat de l'établissement afin d'autoriser expressément l'organisation des réunions de la Commissions consultative des marchés à distance,

Vu le Guide des procédures d'achat,

Vu le rapport de présentation,

Vu les débats en séance,

Considérant qu'il est nécessaire que le Guide des procédures d'achat préconise des procédures internes adaptées et proportionnées aux enjeux notamment en fonction du montant et de la nature du besoin à satisfaire. En dessous de 90 000 € HT, aux termes des dispositions de l'article R. 2131-12 du Code de la commande publique, auxquelles l'établissement s'est volontairement soumis en qualité d'établissement public à caractère industriel et commercial, la publicité est librement adaptée en fonction des caractéristiques de l'achat. Ainsi, le Guide des procédures d'achat de l'établissement est modifié pour intégrer l'absence d'obligation de publication s'agissant des achats dont le montant est supérieur ou égal à 40 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT. S'agissant de ces achats le projet de Guide modifié n'imposera pas de publication mais préconisera *a minima* la consultation de 3 opérateurs économiques (« 3 devis »),

Considérant que pour certains achats, l'opération d'aménagement sera retenue comme unité de mesure (unité opérationnelle), conformément aux dispositions du Code de la commande publique, lorsque celle-ci est responsable de manière autonome de ses marchés publics ou de certaines catégories de ses marchés publics,,

Considérant que le Guide est également modifié notamment afin d'intégrer les nouvelles modifications des textes actuelles et à venir, l'évolution des modalités et seuils d'exercice du contrôle économique et financier de l'Etat et tenir compte des évolutions de l'organisation interne de l'établissement,

Établissement Public d'Aménagement ÉCOVALLÉE - PLAINE DU VAR
Immeuble Nice Plaza – 455, promenade des Anglais – BP 33257 – 06205 NICE CEDEX 3
Tel. 04.93.21.71.00 – Fax 04.93.21.71.26

Le Conseil d'administration :

- Approuve la version 3.4 du Guide des procédures d'achat de l'établissement public d'aménagement Ecovallée–Plaine du Var dans sa version ci-jointe,

- Décide que les règles propres à l'établissement décidées par le présent Guide entrent en vigueur après exécution des formalités de publicité applicables et les nouvelles dispositions introduites par la version 3.4 du Guide sont applicables à toutes les consultations ou procédures lancées après cette date peu importe le type de consultation,

- Autorise et habilite le directeur général à modifier le Guide pour tenir compte de toute modification du droit en vigueur, par exemple suite à une modification législative ou règlementaire ou encore un revirement de jurisprudence. Il peut en outre corriger toute erreur ou coquille non substantielle, modifier la mise en page ou ajouter des schémas, logigrammes.

Le Président du Conseil d'administration



Xavier LATOUR

Annexe :

- Guide des procédures d'achat de l'EPA Ecovallée-Plaine du Var - Version 3.4.

Établissement Public d'Aménagement ÉCOVALLÉE - PLAINE DU VAR
Immeuble Nice Plaza – 455, promenade des Anglais – BP 33257 – 06205 NICE CEDEX 3
Tel. 04.93.21.71.00 – Fax 04.93.21.71.26